



Réunion du 27 juin 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 58  
Nombre de votants : 72

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Pierre MUCHADA, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Marc FAGET (suppléant de M. Jérôme LAY), Francis GRINET, Michel DUPUY, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE (pouvoir à M. Nicolas LAPUYADE), Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Guy PÉMARTIN (pouvoir à M. José FLORES), Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Jean NAULÉ (pouvoir à M. Philippe ARRIAU), Stephan BONNAFOUX (pouvoir à M. Benoît POURTAU-MONDOUTEY), Françoise DANDIEU (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Gérard IRIART), Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Firmin LARA, Emmanuel HANON (pouvoir à Jean-Louis GROUSSET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Jean-Pierre BOUNINE), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (pouvoir à M. Robert HAGET), Marc PEREZ, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES, Christian MOLLES (pouvoir à M. Michel DUPUY), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Bénédicte ALCETEGARAY.

**RAPPORT N° 2 : OS-MARSILLON : VENTE D'UNE EMPRISE A LA SAS DES GAVES**  
**POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE TRI DE LA POSTE**

**Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ**

Dans un courrier en date du 2 février 2022, M. Michel CELEGHIN, gérant de la SAS DES GAVES, informait la communauté de communes de Lacq-Orthez que le dossier porté par sa société avait été retenu par La Poste pour la création d'un centre de tri postal.

Le projet a pour but l'implantation d'un bâtiment d'environ 1 000 m<sup>2</sup> destiné à un centre de tri et de diffusion pour les colis et la création d'un « carré Pro » réservé aux professionnels sous la forme d'un drive. A ce jour, ce type de service n'existe pas sur notre territoire.

35 personnes travailleront sur le site.

Le projet s'établirait sur quatre emprises parcellaires cadastrées sur la commune d'Os-Marsillon, dont deux appartiennent à la communauté de communes Lacq-Orthez :

- AD 308p pour 2 740 m<sup>2</sup>,
- AD 309p pour 10 m<sup>2</sup>.

La superficie totale de l'emprise destinée à accueillir ce projet est de 7 444 m<sup>2</sup> ; la superficie vendue par la communauté de communes de Lacq-Orthez serait de 2 750 m<sup>2</sup>.

Ces parcelles ne sont pas viabilisées et la parcelle AD 308 est surplombée pour partie par une ligne à haute tension.

Le prix de vente proposé est de 14 €/m<sup>2</sup> HT à l'exception de la partie située sous la ligne à haute tension (estimée à 912 m<sup>2</sup>) qui serait vendue à 11 €/m<sup>2</sup> HT.

Le prix de cette transaction s'élèverait à 35 764 € HT.

Dans un courrier en date du 2 novembre 2021, France Domaine a émis un avis favorable à cette transaction.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente d'une emprise, sur la commune d'Os-Marsillon :
  - d'environ 2 740 m<sup>2</sup>, prélevée sur la parcelle cadastrée AD 308,
  - d'environ 10 m<sup>2</sup> prélevée sur la parcelle cadastrée AD 309,à la société SAS DES GAVES ou à toute société représentée par M. CELEGHIN, pour la construction du centre de tri pour La Poste,
- **de fixer** le prix de vente à 35 764 € HT pour l'ensemble,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, permis d'aménager de la zone, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Patrice LAURENT

